

Le covoiturage fait un bond en avant

Diviser les frais de transport, éviter la fatigue de la route, se garer plus facilement, avoir un parcours plus convivial sont les principaux avantages du covoiturage. Mais si tous en sont convaincus, il n'est pas forcément évident de le mettre en place. La CCI ouvre la route...

Initié il y a deux ans et développé par la CCI d'Amiens pour les entreprises, soutenu par l'Etat et la région, Kangouroule.fr est un site gratuit de covoiturage qui a immédiatement rencontré l'approbation des entreprises. Près d'une cinquantaine ont adhéré à la démarche et se sont engagées au travers de la signature d'une charte. Grandes entreprises, PME, administrations, industriels, prestataires de services ou commerçants sont convaincus de cette démarche collective, simple et gratuite. Ce site, conçu en partenariat avec le Club des entrepreneurs de l'espace industriel Nord et l'Ademe, est cofinancé par l'Europe, le conseil régional de Picardie et la CCI d'Amiens. Il permet de mettre en relation des conducteurs et des passagers se déplaçant dans une même direction et désireux de partager un véhicule. Ce service est exclusivement réservé aux salariés

effectuant les trajets domicile-travail-domicile. Pour l'entreprise, cela répond certes à une démarche écologique mais également à une démarche managériale.

Gratuit

A l'occasion de la Semaine européenne de la mobilité, Amiens Métropole a rejoint la grande famille des macropodidés [famille de marsupiaux, dont les kangourous] en signant la charte de covoiturage Kangouroule. « Grâce au site www.kangouroule.fr, il est désormais possible, sur la région amiénoise, de trouver un partenaire pour ses trajets domicile-travail, explique Olivier Leclercq de la CCI. L'employé s'inscrit sur le site gratuitement, crée son profil en spécifiant horaires, bassin d'emplois et s'il est chauffeur ou passager. Le site prend le relais et met les personnes en relation. » Le covoiturage n'est pas seulement un moyen économique et confortable de se rendre à son travail mais est également une source de rencontres, d'échanges...

A ce jour, 2 300 salariés sont inscrits et alimentent régulièrement le site de leurs offres et demandes de covoiturage. Ainsi,



D. R.

Gilles Demailly, président d'Amiens Métropole et maire d'Amiens, et Bernard Désérable, président de la CCI, signent la charte Kangouroule.

douze zones de covoiturage ont été élaborées, dont la zone industrielle Nord qui a un potentiel de 200 entreprises susceptibles d'utiliser ce système. Pour le moment, seules dix d'entre elles ont adhéré à ce moyen écologique et fort pratique mais ce nombre continue d'augmenter. Les salariés qui souhaitent rejoindre le mouvement Kangouroule n'ont qu'à demander à leur chef d'entreprise d'y adhérer : c'est totalement gratuit, et c'est le site qui gère tout.

David Verschaeve

Les bassins d'emplois d'Amiens participant au

- Croix-Rompue
- Espace industriel Nord
- Montières activités
- Pôle Jules-Verne
- Vallée-des-Vignes
- ZAC de la Haute-Borne
- la gare du Nord
- le cirque municipal
- espace Debouverie
- CHU Amiens Picardie (quatre zones)



xerox

Vous pouvez désormais imprimer en couleur au prix du noir & blanc !

Venez découvrir en exclusivité la nouvelle technologie Xerox : Encre Solide !

Les 18 et 19 novembre 2010 au Bowling Amiens Métropole !
10 rue Colbert - 80000 Amiens
Tél. : 03 22 22 44 44

Plus d'infos :
Tél. : 03 22 91 23 13
Mail : a.prevost@dbs-xerox.com
Adresse : 25 rue Vanmarcke
80005 Amiens Cedex 1



Diffusion Bureauque de la Somme